



académie
Aix-Marseille



Région académique
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Division des Personnels Enseignants

DIPE/18-781-551 du 04/06/2018

**MODALITES D'AFFECTATION DES FONCTIONNAIRES STAGIAIRES LAUREATS DES CONCOURS
SECOND DEGRE PUBLIC A LA RENTREE 2018**

Référence : Note de service 2018-055 du 23-04-2018, BOEN n° 17 du 26-04-2018 relative à l'affectation en qualité de fonctionnaire stagiaire des lauréats des concours et des examens professionnalisés du second degré - rentrée 2018

Destinataires : Mesdames et messieurs les lauréats des concours du second degré public

Dossier suivi par : Division des personnels enseignants, d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale -
Tel : 04 42 91 73 65

Je vous prie de trouver ci-après la circulaire relative aux modalités d'affectation des fonctionnaires stagiaires lauréats des concours du second degré public à la rentrée 2018.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

Direction des Ressources et des Relations Humaines

MODALITES D'AFFECTATION DES FONCTIONNAIRES STAGIAIRES LAUREATS DES CONCOURS SECOND DEGRE PUBLIC A LA RENTREE 2018

Destinataires : Mesdames et messieurs les lauréats des concours du second degré public

Dossier suivi par : Division des Personnels Enseignants, d'Education et des Psychologues de l'éducation nationale

Texte de référence : Note de service 2018-055 du 23-04-2018, BOEN n°17, du 26-04-2018 relative à l'affectation en qualité de fonctionnaire stagiaire des lauréats des concours et des examens professionnalisés du second degré – rentrée 2018.

La présente circulaire s'applique aux stagiaires lauréats de concours de recrutement des sessions organisées en 2018 qui seront affectés au 1^{er} septembre 2018 dans l'académie d'Aix-Marseille. Les lauréats des concours 2018 ainsi que ceux d'une session antérieure ayant bénéficié d'un report de stage durant l'année scolaire 2017-18 seront en responsabilité dans un EPLE.

- Les lauréats inscrits en M1 en 2017/18 ou déjà titulaires d'un master sans expérience professionnelle seront affectés à mi-temps en établissement et suivront en parallèle leur formation universitaire et professionnelle à l'ESPE.
- Les lauréats justifiant d'une expérience significative d'enseignement, les lauréats des concours réservés ainsi que les lauréats précédemment titulaires d'un autre corps de personnels enseignants pourront être affectés à temps complet.

L'affectation comprend deux phases

1. phase inter académique (ministérielle)

Le ministère de l'éducation nationale (DGRH) procède à l'affectation des stagiaires dans les académies en fonction de leurs vœux, de leur barème et des capacités d'accueil définies pour l'année scolaire. Pour toutes informations, consulter le Système d'Information et d'Aide aux Lauréats (SIAL) sur le site du ministère de l'éducation nationale. Les résultats seront consultables sur SIAL à partir du 29 juin 2018.

2. phase intra académique

Les stagiaires sont affectés en établissement par les services académiques (Division des personnels enseignants, d'éducation et des Psychologues de l'éducation nationale, DIPE), dans toute la mesure du possible, en fonction des vœux exprimés et du barème national (situation familiale, handicap éventuel, situation de fonctionnaire ou de contractuel second degré dans l'éducation nationale, rang de classement au concours) calculé par le ministère à partir des informations déjà saisies sur SIAL.

Aucune demande de modification ne peut être prise en compte, le barème national ne pouvant être modifié ou corrigé.

3. saisie des vœux

Cette procédure de saisie des vœux concerne à la fois :

- les lauréats de la session 2018
- et ceux des sessions antérieures, bénéficiaires d'un report de stage ou les stagiaires 2017/18 devant renouveler ou prolonger leur stage suite à un avis défavorable à leur titularisation ou à une non évaluation.

A l'exception des lauréats du concours de l'agrégation précédemment titulaires du corps des certifiés ou PEPS.

Selon les disciplines, la saisie des vœux se déroulera du samedi 30 juin au mardi 10 juillet inclus sur l'application FONCSTAG à partir du lien suivant :

<https://foncstag.ac-aix-marseille.fr/>

Pour les stagiaires CPE, la saisie des vœux se déroulera du jeudi 5 juillet au dimanche 8 juillet inclus.

Aucune saisie des vœux ne sera possible avant information officielle de l'affectation dans l'académie d'Aix-Marseille et avant transmission des liaisons informatiques par le ministère.

Le tableau joint en annexe1 précise les dates indicatives des liaisons par discipline.

Les intéressés sont invités à ne pas attendre le jour de la fermeture du serveur pour formuler leurs vœux. Aucun vœu ne pourra être pris en compte après la fermeture du serveur.

Le stagiaire qui se connecte pour la première fois doit se préinscrire pour créer un login en fournissant ses noms, prénom, date de naissance ainsi qu'une adresse mel et son futur mot de passe. Suite à cette préinscription, il recevra par mel ses identifiants (login et mot de passe) qui permettront de se reconnecter pour saisir les vœux d'affectation.

Les stagiaires peuvent formuler au plus 6 vœux, les vœux comportent au maximum un département et/ou 5 communes. Les départements et communes sont sélectionnés par l'intermédiaire d'une liste. Seules les communes ayant un établissement du second degré seront proposées

La liste indicative des établissements accueillant des fonctionnaires sera disponible sur ce même lien.

4. Contact

Vous pouvez transmettre vos questions ou difficultés de saisie à l'adresse suivante ce.dipe@ac-aix-marseille.fr

La DIPE met en place un accueil téléphonique destiné aux fonctionnaires stagiaires disponible les jours ouvrables de 9h à 12h et 13h30 à 16h30 au 04 42 91 73 65. Cette cellule répondra aux questions relatives à votre affectation, elle ne gère pas les questions pédagogiques, relatives au parcours à l'université (ESPE).

5. Résultat d'affectation

Sous réserve d'avoir fourni une adresse valide, l'affectation sera communiquée par mail.

Si le lauréat accepte de recevoir le résultat d'affectation par SMS, le numéro de portable doit être préalablement saisi.

Il convient de prendre contact avec votre chef d'établissement dès que vous aurez connaissance de votre affectation.

6. Information sur le déroulement du stage

Les modalités d'organisation de l'année de stage seront précisées sur le site académique

<http://www.ac-aix-marseille.fr/cid80381/personnels-nouvellement-nommes-dans-l-academie-et-ou-nouvellement-titularises.html>.

Vous serez invité(e) à participer à 4 journées d'accueil et de formation à compter du 24 août 2018

7. Transmission des pièces justificatives

Les pièces justificatives doivent être adressées dès connaissance des résultats d'affectation par courriel à ce.dipe@ac-aix-marseille.fr ou à l'adresse postale ci-dessous :

Rectorat de l'académie d'Aix-Marseille
DIPE - Stagiaire en (**préciser la discipline**)
Place Lucien Paye
13621 Aix-En-Provence cedex 1

La non production au 31 aout de ces documents est susceptible d'entraîner l'annulation de la nomination en qualité de stagiaire.

Votre prise en charge administrative et financière est conditionnée à l'envoi avant le 20 août des documents vous concernant. Cf annexe 2.

Le dossier indispensable à votre installation administrative et la prise en charge financière sera téléchargeable sur le site académique : <http://www.ac-aix-marseille.fr/cid80381/personnels-nouvellement-nommes-dans-l-academie-et-ou-nouvellement-titularises.html>.

Signataire : pour le recteur et par délégation, Mialy VIALLET, Directrice des Ressources et des Relations humaines

annexe 1

calendrier prévisionnel des liaisons

J0035	CPIF
L0429	ITALIEN
L0434	RUSSE
L0444	OCCIT-L OC
L0600	L.S.F.
L0423	ARABE
P0096	PREV SECU
L8032	ECO GE PS
P2400	G.IND STR METAL
P2450	G.IND CARROSSER
P2452	REP REV CARROSS
P3028	BAT.PEINT-REV
P6310	CONDUCTEURS ROU
P6620	ARTS DU BOIS
P6630	ARTS DU METAL
P6652	ARTS DU FEU
P6971	FLEURISTE
L7100	BIOTECH G. BIO
L7110	IMAG MEDIC
P7140	HORTICULT
P7410	COIFFURE
P7431	PROTHESE DENT.
L8510	HOT-REST PROD
L8520	HOT-RES SERVICE
P8510	HOT REST P.CULI
P8512	PATISSERIE
P8520	HOT REST SERVIC
L0080	DOCUMENTATION
Y0011	PSYEN EDA
Y0012	PSYEN EDO
29/06/2018	
E0030	CPE
L0421	ALLEMAND
L0422	ANGLAIS
P0221	ALLEMAND LET
P0222	ANGLAIS LET
L0424	CHINOIS
L1700	EDUC MUS CHANT
L1800	ARTS B:ARTS APP
L8010	ECO ET GESTION
L8011	ECO GESTGRH
L8012	ECO COMPTA
L8013	ECO GEST MARK
L8031	ECO GEST S INF
L8054	ECO GEST ACTV T
P8013	ECO GES COMM VE
P8038	ECO GES TRA LOG
P8039	ECO GES GES ADM
L6502	ARTS APP DESIGN
L6503	ARTS APP MET AR
P6502	ARTS APP DESIGN
P6503	ARTS APP MET AR
04/07/2018	
L0100	PHILOSOPHIE
L0201	LETT CLASSIQUES
L0202	LETT MODERNES
L1100	SC ECO SOCIALES
L1400	TECHNOLOGIE
L1411	SII CONSTRUCT
L1412	SII ELECTRIQUE
L1413	SII INFORMATIQ
L1414	SII ING MECANIQ
L1415	SII ELECTRIQUE
L1416	SII CONSTRUCT
L1417	SII INFORMATIQ
L1600	SCIEN VIE TERRE
P2100	G.IND BOIS
P2200	G.IND M.SOUPLES
P2220	ENT.ART.TEXTILE
P3010	G.CIV CONST ECO
P3013	G.CIV TOPOGRAPH
P3020	G.CIV CONST REA
P3100	G.CIV EQUIP.TEC
P4100	G.MECA CONSTR
P4500	G.MECA M VEHICU
P4550	G.MECA MSMA
P5100	G.EL ELECTRONIQ
P5200	G.EL ELECTROTEC
P6100	IND GRAPHIQUES
06/07/2018	
L0426	ESPAGNOL
P0226	ESPAGNOL LET
L1000	HIST-GEO
P0210	LETTRES-HISTOIR
L1300	MATHEMATIQUES
P1315	MATH-SC PHY CHI
L1500	PHYS-CHIM
L1900	E.P.S.
L7200	BIOTECH SANTE
L7300	SC TECH MED SOC
P7200	BIOTECH SANTE
P7300	SC TEC MED SOC
09/07/2018	

RECTORAT
Division des Personnels Enseignants

Annexe 2 : documents à transmettre impérativement par courrier avant le **20 août 2018** à
l'adresse ci-dessous

Rectorat de l'Académie d'Aix - Marseille
DIPE - Stagiaire en (indiquer la discipline)
Place Lucien Paye
13621 AIX-EN-PROVENCE

En l'absence de transmission de ces pièces, la prise en charge financière permettant le versement du traitement de septembre ne pourra être réalisée.

DOCUMENTS A TRANSMETTRE POUR VOTRE PRISE EN CHARGE FINANCIERE
--

- | |
|--|
| ⇒ Photocopie de la carte d'identité et du livret de famille ou pacs |
| ⇒ Déclaration sur l'honneur complétée |
| ⇒ Un relevé d'identité bancaire ou postal original avec mention du nom et du prénom de l'intéressé(e) (ou si compte joint : prénoms des 2) (au format BIC-IBAN) |
| ⇒ Photocopie de la carte vitale |
| ⇒ Certificat de cessation de paiement délivré par votre organisme payeur (coordonnées à préciser) pour les personnes ayant déjà exercé dans la Fonction Publique |

DOCUMENTS A TRANSMETTRE POUR LA CONSTITUTION DU DOSSIER ADMINISTRATIF
--

- | |
|---|
| ⇒ Un justificatif de domicile |
| ⇒ Photocopies des diplômes ou justificatif d'inscription en Master 2 MEEF |
| ⇒ Photocopie du jugement ou ordonnance de non conciliation en cas de divorce |
| ⇒ Certificat médical délivré par un médecin agréé, attestant que vous n'êtes atteint(e) d'aucune affection chronique ou contagieuse et que vous êtes physiquement apte à l'emploi |
| ⇒ Photocopie de l'état signalétique des services militaires délivré par le bureau de recrutement du Chef lieu de la région militaire du lieu de naissance ou attestation de position militaire (pour les personnes n'ayant pas effectué leur service militaire) |

A compter de la session 2014 du concours rénové, les certifications de compétences en langues de l'enseignement supérieur de deuxième degré (CLES2), certifications informatiques et internet de niveau 2 "enseignant" (C2i2e) sont intégrées à la formation. Pour les lauréats des sessions 2012, 2013 et 2014 non titulaires de ces certifications, ils sont tenus de suivre une action de formation dans les 3 ans à compter de leur titularisation.
